

EN BREF

#20

Le bulletin d'information des comités syndicaux du SYDER



BUDGET ET FINANCES

AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDIT 2025 ET ACOMPTES MENSUELS DE TRÉSORERIE SUR LES CHARGES 2025



Afin d'assurer la continuité des paiements entre le 1er janvier 2025 et les votes du budget primitif du budget principal, du budget annexe « photovoltaïque » et du budget autonome de la régie « SYDER Chaleur » qui se tiendront au cours du premier trimestre 2025, le Président est autorisé à **engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25%** et les **dépenses de fonctionnement à hauteur de 100%, au titre de l'exercice 2025**.

Dans la mesure où les communes adhérentes au SYDER ne voteront leurs charges dues au syndicat pour l'année 2024 que courant mai 2025, le Président est autorisé à demander aux services du Trésor Public des **acomptes mensuels de trésorerie entre les mois de janvier et juin 2025**. Ces acomptes correspondent pour chaque mois **au douzième des charges fiscalisées perçues par le SYDER en 2024**.

COEFFICIENTS DE RÉPERCUSSION DÉFINITIF 2024 ET PROVISOIRE 2025



Comme tous les ans, le comité syndical a voté les coefficients de répercussion définitif (pour le programme de l'année 2024) et provisoire (pour le programme 2025) de la contribution des communes pour les travaux effectués sur leur territoire. Cette contribution est généralement **répartie sur 15 ans**, à l'exception de quelques cas particuliers, et est calculée pour compenser les annuités d'un emprunt au taux fixe correspondant au coût des travaux.

Pour le programme de travaux 2024, il a été proposé de fixer le coefficient de répercussion définitif sur 15 ans à 0,0745, basé sur le taux moyen de 1,42 % de l'ensemble des emprunts contractés jusqu'à la fin de 2024 par le SYDER pour les investissements destinés aux communes membres. Ce coefficient final remplace le coefficient provisoire de 0,0774, précédemment établi lors du Comité du 28 novembre 2023.

Pour 2025, le même coefficient de 0,0745 sera utilisé provisoirement, avec un ajustement possible en fin d'année 2025. Des abattements peuvent être appliqués selon la nature des travaux.

0,0774
2024

0,0745
2025

CONTRIBUTIONS ANNUELLES D'ADHÉSION DES COMMUNES ET EPCI AUX COMPÉTENCES DU SYDER POUR 2025

Le Comité syndical a voté les contributions annuelles d'adhésion des communes et EPCI pour l'année 2025. Pour rappel, concernant la **compétence obligatoire**, chaque commune supporte **une part des dépenses d'administration générale répartie au prorata de sa population**. Pour les **compétences optionnelles**, les contributions de chaque commune ayant transféré lesdites compétences au syndicat sont déterminées **en fonction d'une part fixe liée à sa population** et d'une **part variable liée à des critères définis pour chacune de ces compétences**. **Les montants des contributions sont inchangés par rapport à ceux de l'année 2024.**

Compétences	Assiette de contribution			Montant de contribution		Plafond
Electricité	Contribution fixe	Liée à la population	De 0 à 2000 habitants	2 € / habitant		17 000 €
			Complément au-delà de 2000 habitants	1 € / habitant		600 €
Eclairage public	Part fixe	Liée à la population		0,04 € / habitant		
	Part variable	Maintenance exploitation (forfait par ouvrage)	Consommation électrique	Coût réel + 1% de frais de gestion		
			Formule 1 – Mensuelle	33 € / an ⁽¹⁾	50 € / an ⁽²⁾	
			Formule 2 – Trimestrielle	11 € / an ⁽¹⁾	28 € / an ⁽²⁾	
			Formule 3 – Coup par coup	0 € / an ⁽¹⁾	17 € / an ⁽²⁾	
		Formule 4 – Démarche Performancielle EP	5,5 € / an ⁽¹⁾	14 € / an ⁽²⁾		
Gaz	Part fixe	Liée à la population		0,04 € / habitant		600 €
	Part variable	Liée à la longueur du réseau		0,00 € / mètre		
Chaleur	Part fixe	Liée à la population		0,40 € / habitant		6 000 €
	Part variable	Liée à la puissance		0,00 € / kW		
		Liée à la longueur du réseau		0,00 € / mètre		
IRVE	Part fixe	Liée à la population		0,04 € / habitant		600 €
	Part variable	Liée au nombre de bornes de recharge implantées		0,00 € / borne		

DÉBAT ET RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025 (DOB ET ROB)



Comme tous les ans, le Comité syndical a procédé au Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année à venir. Ce dernier a permis de mettre en avant les principaux **enjeux budgétaires, financiers et organisationnels** de l'année 2025.

Concernant le budget principal, nous retiendrons que les dépenses du syndicat en termes d'investissement s'articuleront autour de 5 grands axes :



Une enveloppe de **34 050 000 €** dédiée à l'**éclairage public** dont **27 000 000 €** sont consacrés à la **Démarche Performancielle**.



Un budget de **7 000 000 €** pour assurer le **développement**, les **travaux d'enfouissement**, et la **maintenance des réseaux**.



Une enveloppe de **5 500 000 €** dédiée à l'installation de **nouvelles bornes de recharge** pour véhicules électriques dont **5 000 000 €** seront consacrés aux **super chargeurs**.



Un budget de **500 000 €** qui permettra de financer le **marché de géoréférencement** afin de réaliser une cartographie précise de l'ensemble des réseaux du syndicat à destination des communes membres.

Les principales **dépenses de fonctionnement** relèvent quant à elles des charges à caractères générales pour un montant de 13 161 550 €, dont 8 700 000 € pour les charges d'électricité (EDF), pour les charges de personnel (3 420 900 €) ainsi que pour les intérêts d'emprunts (600 000 €).

Par ailleurs, nous notons que les **principales recettes** émaneront :



des **contributions versées par les communes** membres du Syndicat pour un montant estimé à **19,5 millions d'euros**



de la **Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité** estimée à **9,2 millions d'euros**



des **redevances de concessions** qui s'élèvent à **3 millions d'euros**



des **différentes subventions d'investissement** estimées à **3 652 000 €** (dont la FCTVA, le FACE, la subvention France 2030, etc.)

Par ailleurs, il a également été présenté les **grandes tendances du budget de la Régie SYDER Chaleur** ainsi que celles du **budget annexe photovoltaïque**. Face aux impératifs environnementaux et économiques, de plus en plus de collectivités souhaitent installer des équipements de production d'énergie renouvelable.

En 2025, **5,3 millions d'euros** seront consacrés au financement de **projets photovoltaïques** qui permettront notamment de supporter les coûts pour la construction de **2 parkings d'ombrières** (Anse, Saint-Pierre-de-Chandieu) pour environ 920 kWc (1M €), **l'ensemble des ombrières photovoltaïques des stations de super chargeurs publiques** (1,5M €). 500 000 € de cette enveloppe seront consacrés au financement des projets de toitures photovoltaïques sur le territoire de la CCPA ((Bully, Dommartin, L'Arbresle, Sain-Bel, Saint-Pierre-La-Palud...).

Enfin, la Régie SYDER Chaleur prévoit d'investir **5 440 000 €** en 2025 qui permettront de financer notamment la **chaufferie et le réseau de chaleur de Saint-Symphorien-sur-Coise** (4 600 600 €), la construction des **chaufferies et réseaux de chaleur** des communes de **Affoux et Poule-les-Echarmeaux** (350 000 € chacun), la **mise à niveau de la chaufferie de Lachassagne**, et enfin les coûts d'études (audit sécurité, schéma directeur, études de faisabilité, etc.) ainsi que les coûts des travaux de gros entretien et de maintenance d'installations existantes.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

TRANSFERT AU SYDER DE LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE « ÉCLAIRAGE PUBLIC, ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR PERFORMANT » DE LA COMMUNE DE SAINTE-COLOMBE

Lors de son conseil municipal du 26 septembre 2024, **les élus de Sainte-Colombe ont décidé de déléguer la compétence optionnelle « éclairage public » au SYDER**, confiant ainsi au syndicat la gestion et la maintenance de l'intégralité de son patrimoine actuel estimé à ce jour à **465 points lumineux et 19 armoires électriques**. Compte tenu des opérations devant être mises en place pour organiser ce transfert de compétence, ce dernier sera effectif au **1er janvier 2025**.

A ce jour, sur les 200 communes membres du SYDER, **197 ont délégué leur compétence « Éclairage public » à notre syndicat**. Le SYDER se félicite de cette confiance renouvelée et d'engager avec les collectivités du territoire un certain nombre de projets pour tendre **vers un éclairage public responsable, économique et durable**.



MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

TRANSFERT AU SYDER DE LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE « INFRASTRUCTURES DE CHARGE NÉCESSAIRES À L'USAGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES OU HYBRIDES RECHARGEABLES » DE LA COMMUNE DE RONTALON

Afin d'encourager la mobilité électrique sur son territoire, la commune de Rontalon a décidé de transférer sa compétence « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » au SYDER. Désormais, ce sont 80 communes et 2 EPCI qui ont transféré cette compétence à notre syndicat. Une excellente nouvelle pour mener notre territoire vers la mobilité décarbonée.



APPROBATION DE CONVENTIONS PORTANT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'IMPLANTATION D'UNE STATION DE RECHARGE FORTE PUISSANCE (MORNANT ET LÉGNY, TARARE ET SÉRÉZIN-DU-RHÔNE)



En janvier 2023, le SYDER a été désigné **lauréat de l'appel à projet « Soutien au déploiement de stations de recharge pour les véhicules électriques France 2030 »** qui prévoit l'implantation de **9 stations de 50 points de charge (PDC) haute puissance** sur le territoire du Département du Rhône.

A ce titre, compte tenu de leurs positions géographiques, les services du SYDER ont identifié plusieurs parcelles appartenant au domaine public **des communes de Tarare et de Sérézin-du-Rhône** ou laissées en gestion par les communes de **Mornant et Légnny** pour accueillir ces stations publiques de recharge forte puissance. Dès lors, une **convention d'occupation du domaine public a été contractée avec chacune de ces collectivités** afin de **mettre à disposition ces terrains** au SYDER pour une durée de minimum **40 ans** afin de permettre au syndicat d'amortir son investissement.

PHOTOVOLTAÏQUE

RENFORCEMENT DU PARTENARIAT ENTRE LA SEM SOLEIL ET LE SYDER

Depuis 2017, le SYDER est co-actionnaire de la **SEM SOLEIL**, majoritairement composée de collectivités territoriales, dont l'objectif est de développer des **installations responsables productrices d'énergies renouvelables** sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes.

Afin de faire face aux besoins de financements nécessaires pour supporter des nouveaux projets énergétiques durables et ambitieux sur le territoire du Rhône, le SYDER a décidé d'**augmenter sa participation au capital de la SEM à hauteur de 450 000 €** maximum. Cette nouvelle participation permettra à notre syndicat de détenir désormais 10,57% des parts de la SEM - devenant ainsi le **2ème actionnaire** derrière le syndicat d'énergies de la Loire, SIEL 42. En outre, le SYDER **abondera le compte courant d'associés** à hauteur de **150 000 €** maximum, en complément du financement principal assuré par le SIEL selon le plan d'affaires 2024/2025.

Cet apport est limité à une durée maximale de **deux ans**, renouvelable une fois, et devra être remboursé ou intégré au capital de la SEM SOLEIL à l'échéance. Aucune autre avance ne sera possible après cette période.

Parallèlement à ces nouveaux besoins de financement, la SEM Soleil poursuit son développement en renforçant son organisation. Dès lors, **un pacte d'actionnaires** sera signé au premier trimestre de l'année 2025 entre tous les acteurs impliqués et permettra de **structurer les relations entre actionnaires et encadrer la gestion future de la société** à travers notamment l'établissement des règles de gouvernance, des règles encadrant la cession des actions, etc.



L'INFO +

SYDER LE MAG #2

Le deuxième numéro de **SYDER, le Mag** vient de sortir. Retrouvez toutes les actualités, les dossiers spéciaux et les grands projets qui ont ponctué la deuxième moitié de l'année 2024 du syndicat.

Lire
le magazine



À NOTER DANS VOS AGENDAS

 **9 janvier 2025**

12h-13h

Webinaire Présentation de la nouvelle plateforme de demande de maintenance des équipements d'éclairage public

Inscrivez-vous au prochain webinaire organisé par le SYDER, pour assister à la présentation de notre nouvelle procédure pour effectuer vos demandes de maintenance des équipements d'éclairage public.



28 janvier 2025

18h

Comité syndical

Le premier Comité syndical de l'année 2025 se tiendra au Domaine des communes à Anse. Il sera suivi de la traditionnelle cérémonie des vœux.



Cérémonie des vœux 2024